



Communiqué de presse  
mardi 25 février 2014

## Les lauréats de l'édition 2013 du concours général agricole des Prairies fleuries



Copyright Veronique Boussour / PNF

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a remis les prix aux sept lauréats du concours général agricole des prairies fleuries, lors de la cérémonie qui s'est tenue le lundi 24 février 2014 au Salon International de l'Agriculture. Depuis son lancement en France en 2010, ce concours, organisé par les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux, les Chambres d'agriculture et de nombreux partenaires a réuni plus d'un millier d'éleveurs qui concourent pour les meilleures pratiques agricole et écologique sur leurs prairies naturelles.

*"Partage des bonnes pratiques, amélioration de la biodiversité et du paysage, récompense d'un travail collectif, le concours Prairies fleuries s'inscrit pleinement dans le projet agro-écologique pour la France."* Le Ministre a salué cette initiative intéressante *"née de la mobilisation des acteurs locaux"* et mettant en avant l'agro-écologie *"cette nouvelle approche intégrant l'environnement comme facteur de compétitivité"* - rejoignant en cela l'article 3 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette disposition qui viendrait conforter et amplifier une dynamique déjà engagée sur les territoires par ces *"pionniers de l'agro-écologie"* – en encourageant le développement de ce type de démarches collectives volontaires émanant des territoires pour *"une modification des systèmes de productions vers plus de performance économique et environnementale."*

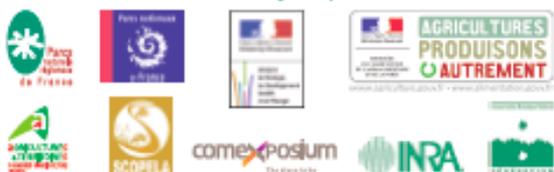
*"Monsieur le Ministre, les exemples de terrain, initiatives individuelles ou collectives, des agriculteurs lauréats du concours Prairies fleuries s'inscrivent pleinement dans la démarche du projet agro-écologique pour la France que vous avez lancé – autant que la valorisation de l'enseignement agricole"* ont précisé Philippe Girardin, président du Comité national d'organisation du concours, représentant des Parcs naturels régionaux, et Pierre-Yves Motte, président du jury national, représentant des Chambres d'agriculture. Après l'intervention des 2 classes lauréates dans la catégorie "jury élève Prairies Fleuries" du concours le ministre s'est d'ailleurs réjoui de l'implication des établissements d'enseignement agricoles dans le concours Prairies fleuries et leur *"très beau message : ils ont intégré toute la dimension de l'agro-écologie et sont ainsi les porteurs de l'agriculture de demain"*

Ce prix d'excellence agri-écologique remis aux éleveurs lauréats met en valeur leur travail mais aussi les services rendus par leurs prairies fleuries à la qualité des fourrages (qui se répercute sur la qualité des produits : lait, viande, miel...) à l'apiculture et au maintien de la biodiversité.

Le rendez-vous pour l'édition 2014 a d'ores et déjà été lancé à l'issue de la cérémonie (50 territoires organisateurs locaux – plus de 300 agriculteurs candidats).

**Toutes les infos sur : [www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com)**

Concours organisé par



Partenaires



# Les lauréats de l'édition 2013 du concours général agricole des Prairies fleuries



- Prix du meilleur équilibre agri-écologique - Catégorie 1 : Pâture (plaine)

Parrainé par Lyonnaise des Eaux

- **ROLAND CAROUX, Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale, Basse vallée de Stack et coteaux calcaires**

«...pour sa forte expression de la diversité végétale et de bonnes conditions d'accueil pour la faune et la flore spécifique de ce type de milieux secs, rare dans le territoire.»

- Prix du meilleur équilibre agri-écologique - Catégorie 2 : Pâture (montagne)

Parrainé par par Vêto-pharma

- **HEINRICH TILL, Naturpark Südschwarzwald et Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Südschwarzwald.**

«une forte contribution de l'herbe pâturée, clé du système d'alimentation mis en place (bovins et caprins de race locale, ovins et porcs) - remarquable pour sa cohérence»

- Prix du meilleur équilibre agri-écologique - Catégorie 3 : Fauche et pâture (plaine ou colline)

Parrainé par GRTgaz

- **GAEC VEYLON DE BRIÈRE / Parc naturel régional de Brière / Prairies subhalophiles du Parc**

«...pour le type de gestion remarquable pour la conservation de la biodiversité du territoire ; il permet notamment la reproduction d'un oiseau nicheur au sol (barge à queue noire)»

- Prix du meilleur équilibre agri-écologique - Catégorie 4 : Fauche (plaine ou colline)

Parrainé par RTE

- **EARL LANDOUJEU / Parc naturel régional de l'Forêt d'Orient / Prairies humides de la vallée de la Barse, de l'Aube, de la Seine**

«La parcelle et son utilisation sont exemplaires dans un contexte territorial où le drainage et la mise en culture sont généralisés.»

- Prix du meilleur équilibre agri-écologique - Catégorie 5 : Fauche et pâture (montagne)

Parrainé par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux

- **NATHALIE ET XAVIER NIAUX / Parc naturel régional du Morvan / Agriculteurs ayant la marque Parc**

«Un système de production original mais assumé et cohérent, avec un mode de commercialisation en circuit court qui valorise le lien entre la qualité des produits et la biodiversité.»

- Prix du meilleur équilibre agri-écologique - Catégorie 6 : Fauche et pâture (haute montagne)

Parrainé par la Fédération des appellations d'origine protégée

- **GAEC LES ALLIÈRES / Parc naturel régional du Vercors / Secteur des "4 Montagnes" (canton de Villard de Lans)**

«Les pratiques limitent la fermeture des paysages dans un secteur éloigné - également favorables à la faune et à la nidification des oiseaux nicheurs avec un attrait touristique certain.»

- Prix du meilleur équilibre agri-écologique - Catégorie 7 : Fauche (montagne)

Parrainé par le Syndicat national d'apiculture

- **ROGER CHAPPELLE / Parc naturel régional des Monts d'Ardèche / Zone AOC fin de Gras du Mézenc**

«... pour la cohérence entre la qualité du fourrage produit sur la parcelle et la commercialisation finale de la viande en AOP qui s'appuie sur la typicité du fourrage.»

- Prix spécial du jury

Parrainé par l'Union nationale de l'apiculture française

- **DANIEL CARTERON / Chambre d'Agriculture de Haute-Saône / Canton de Noroy-le-Bourg - Vallée de l'Ognon**

«Le type d'habitat représenté et ses fonctions environnementales (biodiversité, eau, paysage) sont remarquables sur le territoire.»

Contacts presse : \_\_\_\_\_

• Chambres d'agriculture France : Iris Roze - Tél. : 01 53 57 10 51 - Mail : iris.roze@apca.chambagri.fr

• Parcs naturels régionaux de France : Géraldine Falek - Tél. : 06 30 71 34 58 - Mail : gfalek@parcs-naturels-regionaux.fr

• Parcs nationaux de France : Stephan Corporon - Tél. : 04 67 41 82 13 - Mail : stephan.corporon@parcnational.fr